Modes de financement

Le CPF pour financer votre permis B

Pour vous permettre de mener à bien ce projet, utilisez vos droits du compte personnel de formation dès maintenant pour le préparer, sous réserve de satisfaire aux conditions d'utilisation.

Attention, les permis B1 et BE ne sont pas concernés.

Rendez-vous sur votre espace CPF !

Qui est concerné ?

Tout salarié ou demandeur d'emploi ayant acquis des heures au titre du compte personnel de formation (CPF), et souhaitant mener à bien un projet professionnel, ou une sécurisation professionnelle.

Les conditions d'inscription

- Cette formation "permis de conduire B" doit s'inscrire dans une démarche de projet professionnel et participer à la sécurisation de votre parcours professionnel
- Vous ne devez pas faire l'objet d'une annulation ouinvalidation de votre permis de conduire

L'école de conduite ECF CFR de Montauban est éligible au CPF car nous :

- avons procédé à la déclaration d'activité prévue par le code du travail
- respectons les critères permettant de s'assurer de la qualité des actions de formation
- sommes inscrit par les organismes financeurs dans leur catalogue de référence.

Aide de la REGION,
Aide destinée au financement au permis de conduire B pour les apprentis en dernière année de formation (niveau IV et V).

Permis à 1€ / jour
Financez votre projet de formation avec un taux 0% à hauteur de 30€/mois

Aide Pöle Emploi :

Voir conditions sur site :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1719